

PRINCIPAUX PROJETS 2021 INSCRITS AU BUDGET

◆ POURSUITE DE LA REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX DE TOURDAN ET DE LEURS ABORDS :

Coût total du projet : 1 828 499 € TTC

⇒ Ancienne école :

- Bibliothèque au rez-de-chaussée avec du nouveau mobilier et un fonds de livres quasiment entièrement renouvelé
- Salle de pratiques artistiques à l'étage pour la danse, la gymnastique etc...
- Rénovation de la salle communale avec création d'un coin cuisine

⇒ Ancienne cure :

- Création d'un premier gîte dans l'appentis du jardin
- Réhabilitation de la cure en un 2^{ème} gîte

Le chantier est actuellement à l'arrêt et nécessite une reconsultation suite à la défaillance de l'entreprise devant réaliser les menuiseries extérieures.

⇒ Abords et extérieurs : Création d'un jardin avec toilettes extérieures



◆ FOUILLES ARCHEOLOGIQUES Achèvement de la phase d'études

Coût total du projet : 221 748 € TTC reste à régler en 2021: 49 500€ TTC

◆ VOIRIE :

- Reprise des grilles d'évacuation montée du château : 6 186 € TTC
- Doublement du parking « verger » en pavés drainants : 43 970 € TTC

◆ AMENAGEMENTS place des Terreaux

- Création de toilettes publiques et d'une placette à proximité du parking : 58 251 € TTC

◆ RESTAURATION DU MOBILIER DES EGLISES : 60 409 € TTC

- Poursuite et achèvement de la restauration du mobilier des 2 églises : la commune en tant que maître d'ouvrage suit les dossiers techniques et de subventions et l'association « Agir pour nos églises » finance le solde des travaux.

◆ CHANGEMENT DE MATERIELS A LA CUISINE CENTRALE : 60 200 € TTC

- Remplacement d'un four, de 2 sauteuses et d'une cellule de refroidissement pour garantir la production de plus de 1000 repas par jour.

◆ RENOUELEMENT DE MATERIEL AU SERVICE TECHNIQUE : 2 913 € TTC

◆ AMENAGEMENT A L'ECOLE : 20 000 € TTC

- Création d'un auvent pour limiter la chaleur dans les classes en période estivale et être à l'abri pour aller à la cantine en cas de mauvais temps

◆ TRAVAUX DE REPRISSE DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES : 8 219 € TTC

◆ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENTS AU BOURG DE TOURDAN : solde de l'opération 22 009 €

◆ REMPLACEMENT DES NEONS PAR DES LEDS DANS LES BATIMENTS: 5088 € TTC



⇒ **SUBVENTIONS:** un travail important sur la recherche de lignes de subventions a été réalisé. Pour le projet de Tourdan elles s'élèvent à ce jour à 711 636 € attribués et certaines sont encore à l'étude. Le Département, la Région et l'Etat accompagnent la commune sur la restauration du patrimoine, la lecture publique et la culture, le tourisme et de façon globale la réhabilitation des bâtiments communaux. Concernant les fouilles, le fonds national d'archéologie préventive a attribué une aide à hauteur de 48 799€. Quant au projet de parking à Revel et de WC publics, il sera aidé par la Région à hauteur de 42 593€. Un dossier pour le matériel de la cuisine a également été déposé. L'Etat et le Département participent aussi à la restauration du mobilier des églises.

⇒ **EMPRUNTS:** pour rappel la commune a fait 2 emprunts afin de réaliser le projet de la place et du parc à Revel et la réhabilitation des bâtiments communaux de Tourdan (600 000 € en 2018 et 1 000 000 € en 2019).

⇒ **TVA:** la commune récupère la quasi-totalité de la TVA sur les dépenses d'investissement.

⇒ **TAUX:** Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021. Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la part du Département (15.90%) est cumulée à celle de la commune (21.87%) soit 37.77% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

LE BUDGET 2021

Section fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		%
Charges à caractère général	306 005,00 €	38,88
Charges de personnel	304 050,00 €	38,63
Autres charges de gestion courante	84 970,00 €	10,80
Virement à la section investissement	62 600,00 €	7,95
Charges financières	25 500,00 €	3,24
Charges exceptionnelles	2 900,00 €	0,37
Dépenses imprévues	1018,03 €	0,13
TOTAL :	787 038 €	100

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		%
Résultat d'exploitation reporté	21 803,03 €	2,77
Produits des services et ventes diverses	116 100,00 €	14,75
Impôts et taxes	502 735,00 €	63,88
Dotations, subventions, participations	91 400,00 €	11,61
Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	3,81
Atténuation de charges	25 000,00 €	3,18
TOTAL :	787 038,03 €	100

Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		%
Dépenses imprévues	96 636 €	4,94
Emprunts et dettes assimilées	115 000 €	5,88
Immobilisations incorporelles	6 087 €	0,31
Immobilisations corporelles	1 738 146 €	88,87
TOTAL :	1 955 869 €	100

RECETTES D'INVESTISSEMENT		%
Virement de la section d'exploitation	62 600 €	3,20
Excédent de fonctionnement	450 945 €	23,06
Immobilisations corporelles	170 000 €	8,69
Dotations, fonds divers et réserves	140 203 €	7,17
Subventions d'investissement	927 448 €	47,42
Solde d'exécution positif reporté	204 673 €	10,46
TOTAL :	1 955 869 €	100

NOTE EXPLICATIVE DES PRINCIPAUX RATIOS

A la fin de l'exercice 2020, le résultat cumulé de la section de fonctionnement était excédentaire et s'élevait à **472 753,17 €**.

Il est décidé d'affecter à la section d'investissement la somme de **450 945,14 €**

L'excédent reporté en fonctionnement au budget 2020 est donc de la différence, soit **21 808,03 €**

La CAF - Capacité d'autofinancement

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement, ...). Elle est calculée par différence entre produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Elle est de **136 633,00 €** pour l'exercice 2020

La CAF nette – Capacité d'autofinancement nette

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Elle est de **26 454,00 €** pour l'exercice 2020

L'annuité des emprunts

L'annuité des emprunts réglée en 2020 est de **110 179,00 €**.

Tous ces éléments ont été vérifiés et validés par la direction des finances publiques, du ministère des finances.

Des données complètes sont librement accessibles sur www.collectiviteslocales.gouv.fr. Seul ce site fait référence quant aux situations financières des collectivités.

Taux 2021

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,48 %

Taxe foncière (bâti) : 37,77 % : ce taux reste égal au cumul des taux départemental (15.90%) et communal (21.87%) votés en 2020.